



Communiqué de Presse

Sécurité publique : poser les bonnes questions

À la suite de la mort en service d'un policier en Avignon et des manifestations publiques qui ont suivi, ainsi que de l'examen de la Loi dite « de Sécurité Globale », la question de la sécurité publique occupe le devant de la scène médiatique. Les agents territoriaux sont concernés au premier chef par cet enjeu, au travers bien entendu de l'action des policiers municipaux, mais aussi de l'intervention quotidienne de centaines de milliers de nos collègues, dans les sphères administrative, sociale, etc... Nous n'avons pu malheureusement que le constater encore une fois avec l'assassinat de notre collègue assistante sociale dans l'Aube.

Là où l'État central se désengage encore, ce que la CGT dénonce, ce sont les agents territoriaux qui interviennent, sans qu'il leur soit donné, le plus souvent, les moyens ni la reconnaissance de leurs missions. Ce transfert non assumé porte le risque, malgré les efforts de nos collègues, d'une dégradation du Service public assuré aux populations.

En sortant à la va-vite un texte législatif de circonstance, le Gouvernement ne répond pas à cet enjeu de sécurité publique. Preuve de cette improvisation, le Conseil Constitutionnel a finalement censuré partiellement ou totalement sept articles, dont celui qui conférait des attributions de police judiciaire aux agents de police municipale pour une durée expérimentale de cinq ans. Notre Fédération, et la CGT dans son ensemble, n'ont cessé de dénoncer cette loi qui viole les droits et libertés individuelles, sans apporter de réponse viable à l'exigence de sécurité des biens et des personnes.

Pour la CGT, cette réponse ne peut passer que par un Service public renforcé, avec des agents qualifiés, reconnus par leur rémunération et leur droit à la carrière, par une coopération équilibrée entre services nationaux et locaux, par une politique de sécurité englobant tous les aspects : sociaux, de répression, de prévention, judiciaires, etc.

Cela ne peut aussi passer que par la reconnaissance des agents en première ligne. Le récent refus gouvernemental, d'accorder aux policiers municipaux le 1/5^{ème} de bonification pour la retraite a révolté l'ensemble de nos collègues. Comme le dit l'intersyndicale de la Police Municipale, leur sentiment est d'être les « *bêtes de somme de la sécurité publique* ». Cela conforte la décision de l'intersyndicale de ne pas occuper le strapontin qui leur était dévolu au « Beauvau de la sécurité », tant que ne seront pas discutées ses revendications en termes de carrière.

Nous sommes conscients que la période électorale actuelle ouvre la voie à toutes les utilisations politiciennes de ces enjeux. Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics réaffirme que le

statut du fonctionnaire n'est pas un privilège : c'est un choix de société. Le principe d'indépendance protège l'utilisateur-citoyen contre les dérives des décisions administratives et politiques. Il garantit aux citoyens et à la population que le Service public est rendu de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général.

C'est pourquoi nous mettons en garde nos collègues contre toute instrumentalisation par les élus politiques, et la récente initiative du Maire de Nice, « organisant » une manifestation des policiers municipaux de la ville, suite à la censure du Conseil Constitutionnel, ne peut que nous conforter à cet égard.

Nous appelons tous nos collègues territoriaux à se rassembler dans l'action, avec les agents de l'État et Hospitaliers, pour la défense du Service public et pour nos revendications, en particulier pour nos salaires le 15 juin prochain.

Le 25 mai 2021